

Séance du Conseil général du 15 mars 2021

15. Réponse à la question écrite 2020/03 « Avenir des bâtiments scolaires – Lettre de KWSA »

Réponse du Conseil communal

Rappel :

Les auteurs de la question écrite souhaitent obtenir des explications suite à un courrier envoyé par le Bureau d'architecture KWSA au Conseil général. Celui-ci soulève un certain nombre de questions relatives à la rénovation prévue de l'actuel collège primaire de Malleray (future école à journée continue).

Réponses du Conseil communal :

1. *Dans son courrier, KWSA met en évidence plusieurs postes qui, selon lui, sont sous-évalués dans le budget (fenêtres, électricité, sanitaires). Est-ce que ces affirmations sont correctes ? Si non, quelle est la réalité ?*

A la page 19 du « Rapport de la Commission non permanente – Planification optimale des infrastructures d'accueil, d'encadrement et d'éducation dédiées à l'enfance », il est mentionné que « l'école primaire de Malleray sera entièrement renouvelée, y compris la démolition du bâtiment de la ludothèque et de la fanfare, et y compris l'aménagement extérieur pour un montant de CHF 2'588'000 ». Ce

montant a été défini par le bureau technique Kipfer Danael CAO (précisions par CFC selon annexe 8 du rapport). Il est aussi mentionné, à la page 16, que le montant estimé par le bureau KWSA SA pour la rénovation du collège de Malleray est de CHF 4'955'300. Nous rappelons que ce rapport a été accepté par 27 voix et 2 abstentions des membres du Conseil général lors de sa séance du 27 janvier 2020 et que la différence d'évaluation entre ces deux bureaux était connue.

Le 3 septembre 2020, Mme Nadine Graber et MM Manuel Hennet et Jacques-Henri Jufer ont rencontré M. Stéphane Kaiser pour lui demander de faire une offre d'honoraires en vue de la rénovation du collège telle que prévue dans le rapport. Après avoir pris connaissance du rapport, M. Kaiser a informé qu'il était impossible de rénover le collège selon les chiffres avancés par M. Kipfer. Lors de l'entrevue avec M. Kaiser, les représentants communaux lui ont demandé de chiffrer une solution « a minima ». Par exemple, de renoncer à la pose d'un ascenseur. Ou encore de ne pas prévoir de changer le type de chauffage. Il est clair que cette solution devra respecter les normes en vigueur. Nous avons espéré que le bureau KWSA SA pourrait aller dans notre sens. Selon le courrier du 28.09.2020, ce bureau n'a pas souhaité donner suite à notre demande.

2. *Concernant la ventilation, KWSA indique que le projet « ne prend pas du tout en compte les défis énergétiques et les nouvelles normes ». Quelle est la position du Conseil communal à ce sujet ?*

L'estimation établie par le bureau Kipfer Danael CAO ne mentionne pas le détail des frais à engager. Ainsi, nous ne pouvons pas répondre précisément à cette question. Seule une étude approfondie nous permettra de prendre en compte tous les éléments techniques et de choisir des variantes, quand cela est possible. Il est évident que le Conseil communal s'engage à respecter les normes et à prendre en compte les défis énergétiques.

3. *Le ton général du courrier semble indiquer que de nombreux éléments du budget sont soit sous-estimés, soit occultés. Le doute s'installe. Est-ce que le Conseil communal peut nous informer de manière détaillée sur les choix opérés et la stratégie suivie concernant ce projet ?*

Ainsi mentionné précédemment, nous sommes obligés d'avoir une étude approfondie pour connaître précisément les coûts que nous devons engager. Avant cela, il nous est impossible de savoir si l'estimation faite par M. Kipfer est correcte ou non. Le Conseil communal aurait souhaité que le bureau KWSA fasse cette étude approfondie, mais en tenant compte de variantes possibles qui permettraient de revoir à la baisse son estimation de CHF 4'955'300. Apparemment, cela ne semble pas être possible pour KWSA. Quant à la stratégie suivie par le Conseil communal, elle est dictée par les conclusions du rapport de la Commission non permanente (hypothèse 6) :

1. Construction d'un nouveau bâtiment, près de la maison de l'enfance, permettant d'accueillir un cycle 1
2. Rénovation et transformation du Collège de Malleray en vue d'accueillir l'EJC
3. Rénovation partielle de l'Ecole primaire de Bévillard (cycle 2)

Le bureau d'architecture Sandro Monti a conçu l'actuel bâtiment de la Maison de l'Enfance. Afin de conserver une même ligne architecturale, le Conseil communal l'a choisi pour établir un avant-projet de nouveau bâtiment. Cet avant-projet est en phase terminale, quelques points devant encore être approfondis.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL